

**PROJET DE COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 25 JUIN 2019**

**Etaient présents :** Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin.

**Excusé :** Alexandre Ulsas qui a donné pouvoir à Pierre Vallat

**Secrétaire de séance :** Anna VALLAT

Début de la réunion 19h 15

**Ordre du jour**

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion du 9 avril 2019
- 2, Mot du maire sur les travaux réalisés depuis 2014 et action municipale depuis avril 2019
- 3, Point sur la situation scolaire pour la rentrée 2019/2020
- 4, Répartition des sièges à la communauté de communes suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020.
- 5, Point sur les subventions obtenues pour les dossiers déposés en 2019 dont trottoir du Combal
- 6, Information sur la révision du Plan Prévention du Risque Inondation
- 7, Procédure juridique concernant le fossé des Trous de Marne
- 8, Réparation du paratonnerre de l'église, point sur le dossier fondation du patrimoine et demande d'annulation d'une délibération relative à une entente avec la commune de Bretagne
- 9, Droit de préemption parcelle 184 section ZC
- 10, Bilan de l'affouage 2018-19 et projet d'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF
- 11, Renouvellement du contrat groupe assurances collectives 2019-22
- 12, Affaire du gymnase de Montreux et demande d'aide financière de l'école de Montreux - Château pour des séances de patinoire
- 13, proposition de modification des statuts de Territoire Energie 90
- 14, Questions diverses
  - Motions
  - Autres

**1, Adoption du compte rendu de la réunion du 9 avril 2019**

Pas de remarque, le CR est adopté à l'unanimité.

**2, Mot du maire, évocation des travaux réalisés depuis 2014 et action municipale depuis avril 2019**

- Notre mandat va s'achever, nous avons très largement rempli le contrat que nous avons passé avec les habitants de la commune
- Nous avons aussi su capter les opportunités qui se sont présentées et moderniser les structures communales sans augmenter les impôts locaux et la dette de la commune.
- Nous avons utilisé le vrai bénévolat (celui qui ne demande pas de compensation).

Le don à la commune de la totalité des indemnités de maire et d'adjoints a largement compensé les pertes des dotations de l'état de 2014 à 2017.

- La DDT, au lieu de supprimer les causes d'inondation (quand s'est possible comme à Brebotte), ne pense qu'à étendre les zones de prévention des inondations et dévalorise de fait la valeur des propriétés situées dans ces zones.
- Les services de l'éducation nationale au lieu de nous aider, nous assassine en supprimant une classe sur des critères que nous contestons pour plusieurs raisons (plus de classe au dessus de 24 élèves et gâchis financier imposé aux communes du RPI).
- Le rôle des élus municipaux reste important pour la défense des habitants et des intérêts de nos communes.
- Notre commune a une présence forte dans la Communautés de Communes, ainsi qu'avec le Conseil Départemental et nos parlementaires.
- La fibre optique et la téléphonie ne sont pas de notre compétence, mais nous agissons, par nos interventions de toutes sortes et à tout moment vers des structures cadencées, ou les responsables sont souvent introuvables, donc malheureusement non joignables.
- Nous réclamons depuis plusieurs mois une réunion publique mais les interlocuteurs fuient.
- Nous continuerons nos démarches et l'expression de notre mécontentement devant ces situations.

A travers seize photos, le maire rappela les gros travaux réalisés de 2014 à 2019 ainsi que les multiples actions recensées au nombre de 93.

Ensuite une rétrospective des actions réalisées du 9 avril au 25 juin 2019 comme :

- Le remplacement d'une barrière écrasée par un tracteur rue des haies.  
Ce remplacement a été effectué gratuitement par la sarl 2BS dont le patron est domicilié à Brebotte.
- Réalisation d'une émulsion bi-couche pour la rue Jules Chevallier, pour la rue de l'église ainsi que diverses réparations de la chaussée, rue de Haies.
- Réparation d'un mur de l'allée de l'école par des bénévoles et l'ouvrier communal.
- Travaux de réparation dans le logement de l'école sur des tuyaux encastrés d'évacuation effectué par des bénévoles. Ceux-ci mal montés diffusaient depuis plusieurs années des odeurs désagréables dans plusieurs pièces.
- Compte rendu sur la première journée citoyenne, qui rassemblât seize personnes réparties sur trois chantiers ;
- 1, Nettoyage de la nature,
- 2, Aménagement autour de la mairie
- 3, Réalisation d'un drainage autour du bâtiment intercommunale église.
- Compte rendu sur le travail réalisé par des enfants de la commune à travers un concours de dessin sur le thème « Comment je vois mon village ». Onze enfants ont participé et ont été récompensés en mairie, par un jury composé de cinq personnes.
- Certaines parcelles du bois Défendu ne peuvent être exploitées depuis plus de 20 ans. Le conseil a décidé en 2017 de créer un chemin forestier pour remédier à cette situation. Les travaux ont commencé dans des conditions assez difficiles. Des travaux non prévus de l'ordre de 3000€ seront programmés avec l'accord des élus présents.

- La commission fleurissement est en action pour rendre notre commune propre et agréable. Nous remercions vivement les propriétaires qui sont très nombreux à participer à la propreté des rues et au fauchage des accotements.
- La mairie aura prochainement sa devise républicaine « Liberté – Egalité – Fraternité ».

Deux nouvelles nous ont été communiquées :

D'une part le pont du canal sera ouvert très prochainement à la circulation. Cette ouverture se fera sur une seule voie pendant plusieurs mois.

D'autre part, l'Auberge du Canal à pris du retard mais elle devrait ouvrir en juillet 2019.

### **3, Point sur la situation scolaire pour la rentrée 2019/2020**

Notre RPI a un effectif en baisse de l'ordre de 5 élèves par rapport à l'année précédente. C'est un constat, mais nous avons expliqué aux responsables de l'éducation nationale de notre département que supprimer un classe pour la rentrée prochaine c'était assassiner nos petites communes rurales qui depuis 4 ans avaient mis en place des services aux familles à travers la restauration scolaire et la garderie.

La fermeture annoncée est le symbole même de l'incohérence et du gaspillage des responsables de l'éducation qui nous ont mis dans l'obligation d'ouvrir une classe en 2017 pour nous demander de la fermer 6 mois plus tard. Aujourd'hui nous sommes vis-à-vis de ces responsables dans la défiance.

Le conseil municipal a pris une délibération contre la fermeture de classe le 12 mars 2019.

Les maires du RPI avaient rencontré des responsables de l'éducation en mars

En avril, la présidente du Syndicat de gestion du RPI et le vice-président ont rencontré le responsable départemental de l'éducation en mairie de Brebotte. Notre situation lui a été clairement expliquée

Les parents d'élèves ont rencontré le même responsable en mai.

Conclusion : une classe sera supprimée

Nous ferons entendre notre voix et nos désaccords.

### **4, Répartition des sièges à la communauté de communes suite au renouvellement des conseils municipaux en 2020.**

Les Conseil Communautaire a délibéré le 23 mai 2019 en donnant un avis favorable sur un accord de répartition des sièges dans cette instance, suite au renouvellement des conseils municipaux.

Il est demandé à chaque conseil municipal de confirmer ce vote sur les bases suivantes :

Le conseil communautaire sera composé de 50 délégués.

La ville de Delle aura 10 délégués, celle de Beaucourt 9 délégués, Grandvillars aura 6 délégués, Joncherey 2 délégués. Toutes les autres communes au nombre de 23 auront 1 délégué.

**A l'unanimité les élus du conseil municipal donnent leur accord sur cette répartition**

### **5, Point sur les subventions obtenues pour les dossiers déposés en 2019, dont le dossier sur le trottoir rue du Combal**

**Chemin Jules Chevallier, Chemin de l'église et rue des Haies : Devis de l'ordre de 10 000€**

Aide DETR (Etat):..... 3 372, 50€

Solde aides CCST.....3 500, 00€

Une aide a été demandée sur les amendes de police, sans réponse à ce jour

**Trottoir rue du Combal : devis de 31 228, 35 HT**

Aide DETR (Etat) :.....12 491,34€

Partenariat Conseil Départemental pour..... 7 000, 00€

Cumul : .....19 491, 34€

Trois conventions ont été signées entre la communauté de communes et la commune de Brebotte le 11 juin 2019 pour un montant de 11 324, 51€. Ces aides concernent trois chantiers réalisés en 2018 :

- Escalier chemin piétonnier : 3 055, 25€
- Deux écluses doubles:..... 7 079, 56€
- Neuf lampadaires:..... 1 189, 70€

## 6, Information sur la révision du Plan Prévention du Risque Inondation

Devant l'importance de ce dossier, les élus ont invité tous les propriétaires concernés par ce nouveau Plan Prévention Risques Inondation.

Une dizaine de propriétaires étaient présents à cette réunion ainsi que 3 élus.

Les débats ont été intéressants, nous avons proposé une réponse à la DDT.

La déclaration ci-dessous a été transmise à la Direction Départementales des

Territoires (service de l'Etat), ainsi qu'au service de la préfecture et aux parlementaires.

***La commune de Brebotte donne un avis défavorable sur le dossier qui lui a été présenté. Elle formule les remarques et propositions suivantes qui doivent permettre une révision du plan proposé.***

*Le défaut de cotes altimétriques ne permet pas une étude sérieuse du projet présenté.*

*Le secteur de la vallée de la Bourbeuse avec sa zone naturelle inondable n'expose pas aux risques inondation les habitations de l'agglomération de Brebotte. Son rôle de tampon sécurité pour un écoulement maîtrisé des eaux de crue nous apparaît une bonne chose.*

*Il en est de même pour la zone inondable des champs de la Nos.*

***La préoccupation des habitants de la localité est la gestion des eaux de la vallée de l'écrevisse et la gestion des zones inondables en amont de notre localité.***

*Le problème majeur de la rivière l'Ecrevisse, dans la traversée de notre commune est son entretien et son calibrage. En agglomération, l'eau ne doit pas être retenue.*

*Dans les archives communales depuis 1808 jusqu'en 192, son entretien et son calibrage étaient à l'ordre du jour environ tous les 30 ans.*

*Rien depuis 1927 n'a été réalisé en entretien général du cours d'eau l'Ecrevisse.*

*En 2001 déjà, le conseil municipal avait refusé de donner un accord favorable à la proposition de PPRI.*

***En effet notre commune n'est concernée par aucun risque naturel d'inondation, mais par des risques de débordement liés aux infrastructures créées par des services de l'Etat, en l'occurrence deux ponts qui n'avalent pas un important débit de la rivière.***

*Les références de 1999 utilisées sont basées sur ce fait.*

***Notre demande :*** Il faut simplement supprimer les blocages actuels. Les ponts doivent avaler toute l'eau susceptible d'arriver.

*Pour cela il faut :*

*30 mètres en amont et 30 mètres en aval de chaque pont un calibrage correspondant à la largeur du pont et une propreté du lit de la rivière.*

*Nous pensons qu'avec ces mesures, appliquées rue du Moulin et rue de l'Ecrevisse, les risques d'inondation sont quasiment supprimés.*

*Si ces mesures n'apparaissent pas suffisantes aux responsables des administrations d'Etat nous proposons d'utiliser la zone inondable située entre Brebotte et Recouvrance pour ralentir l'arrivée des eaux dans la localité de Brebotte et/ou de créer un exutoire de crue à côté de chaque pont (rue du moulin et rue de l'Ecrevisse).*

*Cela s'est déjà fait dans d'autres lieux, c'est réalisable dans notre commune.*

*Une autre piste possible à étudier est l'utilisation du canal du moulin (aujourd'hui sans écoulement) en sollicitant l'autorisation du propriétaire.*

*Les travaux engagés dans notre commune pour protéger les habitations du lotissement du Moulin n'ont pas été pris en compte.*

*En 2015, un trottoir a été créé le long de la route départementale 35 et en 2017, la commune a réalisé des travaux séparant la place communale et la rue du lotissement du Moulin.*

*Ces travaux sécurisent du risque inondation ce lotissement. Ce qui s'est passé en 1999 n'avait part ailleurs pas inondé le lieu où est maintenant implanté ce lotissement.*

*La commune subit depuis 2017 des contraintes et servitudes supplémentaires liées au pipeline de gaz, cela sans aucune compensation. Elle n'a pas à subir à nouveau des contraintes injustifiées qui dévalorisent des habitations.*

**La situation très particulière de notre commune devra bien un jour être prise en considération par les services de l'Etat.**

*Elle est située en aval de la vallée de l'Ecrevisse dont elle reçoit toutes les eaux.*

*La commune est enclavée côté Bretagne et côté Froidefontaine.*

*Cette configuration particulière est aggravée par le blocage que représente le canal du Rhône au Rhin.*

*Cette situation est connue depuis 1930, de nombreuses correspondances et réunions avec les services de l'Etat et ceux de la compagnie de navigation ont débouché sur la création d'un contre fossé. Ce contre fossé est un élément essentiel pour la sécurité de notre commune, tout comme l'est la zone inondable des champs de la Nos.*

*Ce contre fossé doit être nettoyé périodiquement de même que l'aqueduc qui traverse la C.D. 13 à hauteur de pont du canal.*

***En 2009, la commune a créé un fossé exutoire de crue, au lieu dit les Trous de Marne, ce fossé est aujourd'hui une source de litige avec les services de la Direction Départementale des Territoires.***

*Ce fossé fait partie des structures créées par la commune contre le risque inondation.*

***Nous demandons que le statut de cours d'eau qui lui a abusivement été donné soit revu et que ce fossé retrouve son rôle initial exutoire de crue. Pour cela, il doit être chaque fois que nécessaire curé.***

*Concernant la traversée du canal du Rhône au Rhin par la rivière l'Ecrevisse, nous demandons que soient remis en service les structures de vannes qui permettraient en cas de grosses eaux de ne pas laisser s'élever le niveau du bief de l'écluse N°5 dont la cote altimétrique doit être précisée.*

*La commune entreprendra toutes les démarches utiles auprès des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, du SDAGE, du Conseil Départemental, du SAGE, des Voies Navigables de France et de la Communauté de Communes Sud Territoire, dans le cadre de sa compétence Gémapi.*

*Dans l'attente de solutions raisonnables, nous vous prions Monsieur le directeur d'agréer nos sincères salutations*

## **7, Procédure juridique concernant le fossé des Trous de Marne**

La procédure suit sont cours:

- 1, La demande de prise en charge dans le cadre du recours juridique Groupama est réalisée et en bonne voie.
- 2, La demande d'une étude qui préparera le dossier de recours a été confiée à la société ATMO, une étude hydraulique est en cours.
- 3, Des mesures et des cotes de niveaux sont demandées à un cabinet de géomètres spécialisé, ces cotes pourront servir aussi pour affiner notre défense contre le PPRI dont la révision est en cours. Le maire

demande au conseil que la somme de 3000€ provisionnée soit portée à 5000€. Après débat, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

En réalité tout dépendra de la prise en charge de Groupama l'assurance de la commune.

## **8, Réparation du paratonnerre de l'église, point sur le dossier fondation du patrimoine et demande d'annulation d'une délibération relative à une entente avec la commune de Bretagne**

L'expert de l'assurance juge le préjudice du vol des fils de cuivre du paratonnerre à 1300€ et ne remboursera que 800€ à Brebotte, une partie des réparations sera pris en charge par Bretagne, également propriétaire de l'église.

Dans un premier temps les élus décident de réparer uniquement ce qui a été démonté et volé.

**Une délibération avait été prise lors d'une réunion précédente** dans le but de formaliser l'entente entre les communes de Brebotte et Bretagne pour les travaux de l'intérieur de l'église.

La préfecture refuse cette délibération et demande la création d'une commission syndicale, ce que ne souhaite pas mettre en place les responsables des deux communes car trop compliqué administrativement. Cette délibération sera donc annulée.

Les communes continueront à régler toutes les questions et financement de ce bâtiment intercommunal par simple convention.

## **9, Droit de préemption parcelle 184 section ZC**

Une propriété du lotissement du moulin est en cours de vente. La commune avait mis un droit de préemption sur une partie de la parcelle 184 situé en bordure de la rivière l'Ecrevisse. Après étude du plan cadastral, les élus considèrent que le droit de préemption n'est pas applicable. Une information sera donnée au nouveau propriétaire sur l'entretien du cours d'eau.

## **10, Bilan de l'affouage 2018-19 et projet d'encaissement des recettes de vente de bois par l'ONF**

Bilan de l'affouage pour la saison 2018/2019: Huit affouagistes ont façonné 93 stères de bois de chauffage. Les élus ont validé les stères pour chaque affouagiste.

Concernant le projet d'encaissement de ventes de grumes par l'ONF, le conseil municipal a exprimé son désaccord.

## **11, Renouvellement du contrat groupe assurances collectives 2019-22**

Les élus à l'unanimité, donnent leur accord au renouvellement du contrat groupe qui protège le personnel employé par la commune.

## **12, Affaire du gymnase de Montreux et demande d'aide financière de l'école de Montreux - Château pour des séances de patinoire**

### **Syndicat de gestion du collègue**

Les services de la préfecture relance chaque commune pour leur demander de se prononcer sur la dissolution du syndicat de gestion du gymnase de Montreux-Château.

Le conseil constate la complexité des textes et la manière dont les communes sont mises sur la touche. Le conseil à l'unanimité décide de ne pas se prononcer pour une dissolution de ce syndicat, qui a son utilité.

### **Participation a une activité périscolaire**

Le conseil donne son accord pour une activité concernant le patin à glace pour une élève. Coût 8,55 €

## 13, proposition de modification des statuts de Territoire Energie 90

Les propositions de modification des statuts sont de trois ordres :

- Dénomination du Syndicat « Territoire Energie 90 »
- Localisation du Syndicat « La jonction 1 à 90400 Meroux
- Nouvelles compétences « ce sont les communes qui décident ou non de transférer une ou plusieurs compétences ».

Le conseil à l'unanimité donne son accord sur ces modifications.

## 14, Questions diverses

**Motion en faveur des ouvriers et employés de Général électrique à Belfort.** Le conseil s'associe à la motion de la ville de Belfort.

### **Circulation chemin de l'église.**

Une demande visant à régler la circulation sur ce chemin a été formulée notamment en ce qui concerne la montée directe à l'église.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé en début de mandat de supprimer toutes les interdictions concernant les chemins communaux. Depuis la création du chemin Jules Chevallier il est plus facile d'accéder à l'église ou la mairie par la rue des hauts poiriers – sortie du village direction Bretagne, c'est ce qu'indique les panneaux de signalisation.

### **Informations :**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 15 juillet au 3 août et du 26 au 31 août. En cas d'urgence prière de contacter le maire au 06 70 49 19 11 ou un(e) adjoint(e). Pour des questions de sécurité et de nuisance : contact de la police intercommunale 03 84 46 86 94

### **Horaire pour le bruit des moteurs thermiques et la tonte des gazons (arrêté préfectoral) :**

Les horaires à respecter sont les suivants :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

### **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).**

Cette opération concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. Les travaux concernés sont ; l'amélioration énergétique, l'adaptation du logement pour maintien à domicile, la réhabilitation de logements dégradés et la valorisation du patrimoine architectural. Une documentation très complète sera distribuée dans la commune en septembre 2019.

Contact : Urbam conseil 03 29 64 45 10 ou 06 70 16 15 04

### **Spectacle historique des 18, 19, 20 juillet :**

**Le spectacle se déroulera comme les années précédentes,** repas sur réservation au musée de l'artisanat à 19h et spectacle sur le site de l'église à 22h.

**Animations les vendredi 19 et Samedi 20 l'après midi de 13h 30 à 18h** sur le site du musée ou se déroulera un marché médiéval et sur le site de l'étang où se dérouleront des jeux divers et des joutes de chevaliers. Le site est accessible par un chemin forestier du Bois du Combal.

Les routes seront réglementées pour un bon accueil du public, la police intercommunale sera présente ainsi qu'un service d'aide aux stationnements.

Brebotte est considérée dans notre département comme une commune touristique.

Nous vous remercions de votre aide dans le cadre de l'accueil du public.

PDF Pro Evaluation